

■ Prix à la consommation

En 2019, l'inflation moyenne est contenue



En 2019, en moyenne, les **prix à la consommation** tous postes confondus, sont contenus à 0,3 % d'augmentation. Hors tabac, ils sont stables (-0,1 %). L'inflation annuelle est portée de manière probante par le tabac, dont l'augmentation moyenne est de 15 %. Concernant les autres postes, seuls les services affichent des prix en augmentation, de +0,9 %. L'alimentation diminue en moyenne de 1,6 %, suivie des produits manufacturés en baisse de 0,4 %. Les prix de l'énergie diminuent plus légèrement de 0,2 %.

Toutefois, l'analyse de ces résultats nécessite de revenir sur les deux années précédentes. En effet, les prix moyens constatés en 2019 sont comparés à ceux de 2018, année charnière marquée par l'entrée en vigueur de la Taxe Générale à la Consommation (TGC) à taux pleins, au 1^{er} octobre (*voir encadré*). C'est pourquoi l'analyse portée dans cette synthèse propose de comparer non seulement les évolutions annuelles moyennes, mais également les évolutions infra-annuelles et les tendances avant et après l'échéance du 1^{er} octobre 2018.

Pour la première fois, les prix annuels moyens de l'alimentation baissent

En 2019, les prix moyens de l'**alimentation** sont en baisse de 1,6 % par rapport à 2018. Cette situation ne s'était jamais produite au cours des 30 dernières années. Ils affichent une diminution de 1,6 %, portée essentiellement par les produits alimentaires hors boisson dont la baisse (-3,4 %) est généralisée, à des degrés divers, à l'ensemble des produits. Seul le poisson fait exception à la règle, avec une hausse de 0,6 % en moyenne annuelle. La tendance à la baisse des produits alimentaires commencée en avril 2018, au cours de la marche à blanc de la TGC, s'est poursuivie jusqu'au mois de février 2019, avec une diminution moyenne de 0,6 % par mois. A partir du mois de mars, les prix des produits alimentaires se sont dans l'ensemble stabilisés, malgré l'augmentation saisonnière des prix des fruits et des légumes.

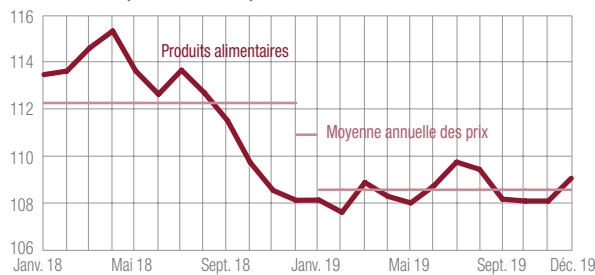
A l'inverse, les prix des boissons hors alcool enregistrent une augmentation moyenne de 2,0 % au cours de l'année 2019, après une plus forte croissance l'an dernier (+3 %). Avec la TGC, les autorités ont voulu freiner la consommation de boissons sucrées, dans un objectif de santé publique, en leur appliquant un taux élevé de TGC à 22 %. A l'inverse, les eaux minérales et eaux de source, non sucrées, ont été exonérées de TGC. Ces niveaux différenciés de taxe ont occasionné des variations significatives des prix à leur entrée en vigueur, à la hausse pour les boissons sucrées, à la baisse pour les eaux minérales. Cependant après les premiers mois, les marchés se sont adaptés et depuis avril 2019, les prix des boissons sucrées suivent une tendance à la baisse, compensée par une orientation inverse pour les eaux.

Tous postes confondus, les prix augmentent en moyenne de 0,3 % entre 2018 et 2019.

Hors tabac, les prix sont stables.

Les prix des produits alimentaires baissent en 2019

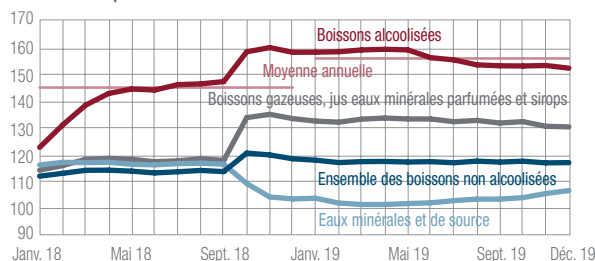
Indices des prix mensuels des produits alimentaires hors boissons 2018-2019



Source : Isee

Les marchés atténuent progressivement l'impact des taux de la TGC

Indice des prix mensuels des boissons alcoolisées et non alcoolisées 2018-2019



Source : Isee

Il en va de même pour les boissons alcoolisées. En moyenne, leurs prix ont augmenté de 7,5 % entre 2018 et 2019, après une hausse déjà remarquable, de 25 % en 2018. Pour 2019, la hausse concerne inégalement les différentes boissons alcoolisées : alcools forts (+10,4 %), vins / cidres / champagnes (+9,2 %) et les bières (+2,0 %). La hausse est moins marquée pour les bières que pour les autres alcools, dans la mesure où les bières issues de la production locale ne sont taxées qu'à 3 %, contre 22 % pour les produits importés.

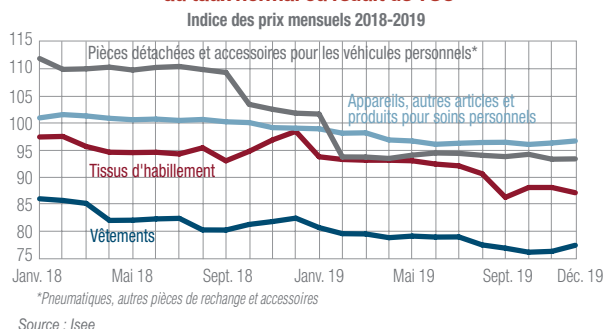
Cependant, comme pour les boissons sucrées, on constate une adaptation des marchés au fil des mois. Après une très forte augmentation des prix entre septembre et novembre 2018, les prix se sont stabilisés jusqu'en mai 2019, pour décroître progressivement ensuite.

Le tabac affiche un prix moyen supérieur de 15 % par rapport à 2018, qui est le résultat des différentes hausses successives de taxes appliquées à des fins dissuasives. C'est en effet au cours de cette année-là que les prix du tabac ont connu des augmentations réglementées, intervenues successivement en janvier et en octobre (+20 % par la revalorisation du taux de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du sanitaire et social -TAT3S- et +22 % avec l'application du taux de TGC).

Un impact mesuré de la TGC sur les prix des produits manufacturés

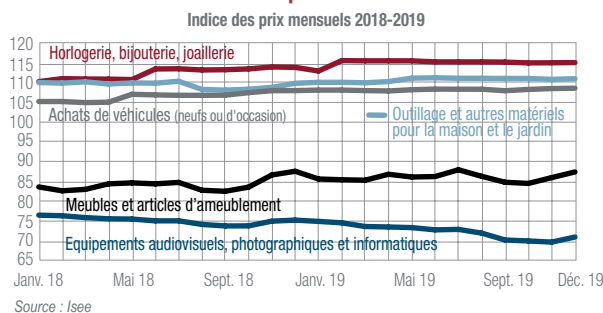
En 2019, les prix des produits manufacturés enregistrent une baisse moyenne de 0,4 % par rapport à une année 2018 au cours de laquelle ces prix s'étaient déjà contractés de 1,2 %. L'application du taux supérieur de la TGC à 22 % sur un grand nombre de produits de ce poste n'a pas entraîné une inflation marquée. Cependant, cette évolution contenue masque des variations plus franches selon les familles de produits, mais qui se compensent en partie. Là où certains produits phares se sont vu appliquer un taux normal de TGC à 11 %, ou réduit à 3 %, les prix constatés sont en baisse sur un an : on citera notamment les vêtements et tissus d'habillement, les chaussures, les appareils ou articles pour les soins et l'hygiène corporelle, et le plus emblématique, les pièces détachées et accessoires automobiles (dont les pneumatiques) qui enregistrent une baisse de 13 % en moyenne.

Des prix en baisse pour des familles de produits au taux normal ou réduit de TGC



A l'inverse, les produits auxquels le taux supérieur de la TGC à 22 % a été appliqué voient leurs prix augmenter en 2019. C'est le cas notamment des meubles et articles d'ameublement, de l'outillage pour la maison ou le jardin, des articles de bijouterie joaillerie et des voitures particulières.

Des prix à la hausse pour des familles de produits au taux supérieur de TGC



Seules familles de produits qui contredisent ce constat, les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques, qui bien que taxés à 22 %, enregistrent des baisses de 1 à 6 %.

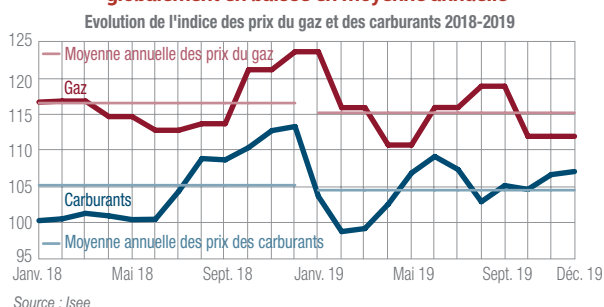
Le prix de l'énergie se stabilise en 2019

Le prix de l'énergie se stabilise (-0,2 %) en 2019, après deux années de hausses supérieures à 3 %.

Le prix du carburant évolue peu en 2019, avec un repli limité à 0,7 %, contrairement aux deux années précédentes, au cours desquelles les hausses de prix atteignaient plus de 6 % en moyenne. Il fluctue cependant dans le courant de l'année et répercute avec quelques mois de différé les variations des cours du pétrole.

De même, le prix du gaz perd 1,2 % en moyenne sur un an et celui de l'électricité reste stable.

De fortes fluctuations mensuelles pour des prix de l'énergie globalement en baisse en moyenne annuelle



Seuls les prix des services augmentent

Seul poste de dépenses en hausse, les services dont les prix augmentent de 0,9 % en moyenne sur un an. Cette hausse est similaire à celle de l'an dernier.

En dehors des services financiers (-2,0 %) et des services d'hébergement (-0,4 %), la plupart des services voient leurs prix augmenter en 2019. On notera notamment une hausse de 5,4 % pour la fourniture d'eau et les autres services liés au logement ; de 2,5 % des services de transports de voyageurs, aériens comme terrestres ; de 2,4 % de l'entretien et la réparation des véhicules personnels (contrairement aux pièces et accessoires qui enregistrent une baisse de 12,7 %) ; de 2,0 % des services de restauration ; de 1,8 % des services récréatifs sportifs et culturels ; de 1,2 % des assurances.

Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération			Variation sur un an	
	2019	2018	2019		
Indice général du mois	10 000	109,1	109,4	0,3	
Indice hors tabac	9 803	107,5	107,4	-0,1	
Indice hors tabac hors loyer	9 042	107,2	107,0	-0,1	
Détail en 5 regroupements conjoncturels et quelques groupes et postes emblématiques*					
Alimentation	2 173	115,5	113,6	-1,6	
Produits alimentaires	1 764	112,3	108,6	-3,4	
Pains et céréales	388	108,50	102,69	-5,4	
Viande	519	110,60	110,21	-0,4	
Poisson	134	124,45	125,18	0,6	
Lait, fromages et œufs	201	102,77	98,65	-4,0	
Huiles et graisses	42	100,36	99,39	-1,0	
Fruits	89	147,76	146,07	-1,1	
Légumes	183	115,39	112,20	-2,8	
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	124	106,71	96,18	-9,9	
Produits alimentaires divers	85	104,91	91,87	-12,4	
Boissons non alcoolisées	220	115,4	117,6	2,0	
Café, thé, cacao	58	102,40	95,55	-6,7	
Eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops	162	120,24	126,08	4,9	
Boissons alcoolisées	189	145,5	156,4	7,5	
Alcools	39	142,55	157,35	10,4	
Vins, cidres et champagne	93	149,04	162,73	9,2	
Bières	57	140,51	143,32	2,0	
Tabac	197	210,7	242,0	14,9	
Produits manufacturés	3 053	100,0	99,6	-0,4	
Tissus d'habillement	12	95,73	91,05	-4,9	
Vêtements	214	82,75	78,43	-5,2	
Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	9	97,18	96,69	-0,5	
Chaussures y.c. réparation	71	91,58	90,79	-0,9	
Produits pour l'entretien et la réparation du logement	32	112,62	115,37	2,4	
Meubles et articles d'ameublement	149	84,46	86,30	2,2	
Tapis et autres revêtements de sol	5	111,13	122,17	9,9	
Articles de ménage en textiles	35	94,63	95,54	1,0	
Gros appareils ménagers électriques ou non	92	90,45	88,83	-1,8	
Petits appareils électroménagers	15	89,50	90,94	1,6	
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	43	102,92	103,29	0,4	
Gros outillages et matériels électriques	16	109,85	111,17	1,2	
Petits outillages et matériels non électriques	81	111,95	115,31	3,0	
Biens d'équipement ménagers non durables	143	104,59	101,60	-2,9	
Produits pharmaceutiques	34	97,93	99,53	1,6	
Autres produits médicaux, parapharmacie	6	107,01	105,65	-1,3	
Matériels et appareils thérapeutiques	34	107,27	106,34	-0,9	
Voitures particulières	1 124	106,94	108,71	1,7	
Motocycles	25	105,93	106,08	0,1	
Bicyclettes	11	109,00	107,68	-1,2	
Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	61	108,46	94,65	-12,7	
Équipement de téléphone et de télécopie	10	83,01	82,62	-0,5	
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	57	62,70	60,00	-4,3	
Équipement photographique et cinématographique, instrument d'optique	13	71,09	66,68	-6,2	
Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	41	85,13	84,00	-1,3	
Supports d'enregistrement	47	79,04	74,81	-5,4	
Biens durables pour les loisirs d'extérieur	69	113,09	115,66	2,3	
Biens durables pour les loisirs d'intérieur, y compris les instruments de musique	5	112,93	112,02	-0,8	
Jeux, jouets et passe-temps	83	89,00	91,10	2,4	
Équipement de sport, de camping et de loisirs de plein air	57	90,95	91,41	0,5	
Produits pour jardins, plantes et fleurs	54	131,20	133,91	2,1	
Animaux d'agrément et produits liés	24	115,94	114,95	-0,9	
Édition de livres	31	106,77	106,26	-0,5	
Journaux et périodiques	24	121,48	122,76	1,1	
Imprimés divers	4	99,38	100,38	1,0	
Articles de papeterie et de dessin	40	101,97	88,94	-12,8	
Appareils, électriques ou non, pour les soins personnels	15	100,61	97,06	-3,5	
Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	169	103,16	102,27	-0,9	
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	50	112,82	115,54	2,4	
Autres effets personnels	60	97,23	98,75	1,6	
Energie	Dont	993	104,8	104,7	-0,2
Electricité		451	100,80	100,77	0,0
Gaz		76	116,58	115,23	-1,2
Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels		443	105,22	104,65	-0,5
	<i>Carburants</i>	443	105,17	104,48	-0,7
	<i>Autres</i>	8	//	//	//

Source : Isee

*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération	Indice moyen annuel		Variation
	2019	2018	2019	sur un an
Services	3 584	109,9	110,9	0,9
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	207	140,83	148,38	5,4
Fourniture d'eau	116	146,57	152,04	3,7
Enlèvement des ordures	59	116,50	117,56	0,9
Autres services relatifs au logement non définis ailleurs	32	92,93	109,15	17,5
Services de consultation externe	58	101,74	101,74	0,0
Services hospitaliers	11	118,71	118,71	0,0
Services de transport	270	96,53	98,99	2,5
Transports de voyageurs par route	42	96,68	98,80	2,2
Transports aériens de voyageurs	220	95,87	98,26	2,5
Transports maritimes ou fluvial de voyageurs	8	107,80	107,59	-0,2
Services postaux	14	108,72	108,72	0,0
Services de téléphonie et d'accès à internet	326	82,81	82,79	0,0
Services récréatifs sportifs et culturels	287	111,42	113,47	1,8
Services sportifs et récréatifs	65	122,27	128,19	4,8
Services des cinémas et spectacles	222	107,05	107,72	0,6
Voyages à forfait	94	109,20	109,64	0,4
Enseignement maternel et primaire	7	118,87	118,65	-0,2
Enseignement secondaire	7	121,30	123,90	2,1
Enseignement supérieur	4	100,12	97,06	-3,1
Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	4	110,70	112,47	1,6
Services de restauration	442	121,11	123,59	2,0
Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	345	121,81	124,36	2,1
Cantines	97	108,37	109,63	1,2
Services d'hébergement	29	107,46	106,99	-0,4
Autres, dont	736	//	//	//
Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	70	110,89	111,47	0,5
Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	7	104,42	108,79	4,2
Entretien et réparation des véhicules personnels	131	107,37	109,94	2,4
Services domestiques	176	119,70	118,42	-1,1
Protection sociale	7	117,53	117,40	-0,1
Assurances	339	106,60	107,90	1,2
Services financiers non définis ailleurs	10	87,43	85,72	-2,0
Autres services non définis ailleurs	16	106,26	105,17	-1,0

Source : Isee

*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

La Taxe Générale à la Consommation (TGC) entre en vigueur à taux pleins en octobre 2018

La TGC est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2018, avec la mise en application des taux pleins. Elle a des effets directs sur la structure de formation des prix, puisque les taux sont différenciés par type de biens ou de services. Quatre taux de TGC sont appliqués en fonction du type de produit ou de service : taux réduit à 3 %, taux spécifique à 6 %, taux normal à 11 % et taux supérieur à 22 %. Mais certains produits alimentaires sont exonérés (riz, pâtes, beurre, tomates, salade, carottes, eaux minérales etc.), de même que les services liés à la santé (soins, hospitalisation, transport de malades...), à l'éducation, à la garde d'enfants et à l'accueil en maisons de retraite.

A titre d'exemple, il en découle une inflation contrastée des prix des produits alimentaires, selon qu'ils incluent ou non les boissons. En effet, une exonération ou un taux réduit à 3 % est appliquée aux produits alimentaires de base, tandis qu'un taux à 22 % est appliqué aux boissons sucrées et alcoolisées.

Les écarts de prix entre 2018 et 2019 présentés dans cette synthèse portent sur la moyenne des indices mensuels au cours des deux années. Sachant que pour 2018, la moyenne des indices mensuels peut avoir été fortement impactée, selon les produits, par les trois mois d'application de la TGC à taux pleins.